

2020_CT2_100

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de Saint Marc Jaumegarde pour l'organisation de la quatrième édition du festival "Les soirées de Saint-Marc "

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Madame Béatrice BONFILLON CHIAVASSA donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_100- JOE.
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 23 juillet 2020

05_7_03

■ **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de Saint Marc Jaumegarde pour l'organisation de la quatrième édition du festival "Les soirées de Saint-Marc "**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Les Amis de Saint Marc Jaumegarde est une Association de loi 1901, créée en 1977, dont l'objectif est d'animer la vie de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde et plus largement celle de la vallée et du Pays d'Aix.

Depuis l'année 2017, elle organise un festival qui s'intitule « Les soirées de Saint-Marc » avec pour ambition d'en faire un rendez-vous artistique majeur à la fin de chaque été, en territoire du Pays d'Aix.

La participation aux différents spectacles et la satisfaction du public ont fait que ces éditions ont été un véritable succès, entraînant le renouvellement de l'action pour la quatrième année.

La quatrième édition des Soirées de Saint-Marc organisée les 27,28 et 29 août 2020 mettra notamment à l'honneur la musique, l'humour et le théâtre dans sa logique de festival arts multiples. Le programme prévisionnel prévoit la participation d'artistes de renommée régionale ou nationale.

Le bénéfice de ce festival sera remis aux soignants et/ou la Croix Rouge d'Aix-en-Provence.

Aujourd'hui, face à la crise sanitaire et économique à laquelle est confronté notre Pays, plusieurs partenaires privés habituels ne peuvent plus apporter leur soutien. Aussi, afin de maintenir cet événement, dont plus de 60% des participants viennent des communes du Pays d'Aix, l'association

sollicite une subvention exceptionnelle du Territoire du Pays d'Aix de 13 000 € pour un budget prévisionnel de l'action estimé à 80 000 €.

Après étude du dossier de demande de subvention, le Territoire du Pays d'Aix propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € (GU n°2020_01319).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère exceptionnel de cette demande au vue de la crise sanitaire et économique actuelle.
- L'intérêt de maintenir l'organisation du festival dans le cadre d'une politique de promotion du territoire.

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 8 000 € à l'association Les Amis de Saint Marc Jaumegarde, pour l'organisation du 4^{ème} festival intitulé « les soirées de Saint-Marc » les 27,28 et 29 août 2020.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférant à l'exécution de la présente délibération.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 022

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_100-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de Saint Marc Jaumegarde pour l'organisation de la quatrième édition du festival "Les soirées de Saint-Marc "

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_100-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020